

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 30 janvier 2020, a adopté le règlement suivant :

RCG 20-004 Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

La modification vise une nouvelle mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 19 mars 2020. Il entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 3 avril 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat